

COMMUNE DE STEINBACH

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE MUNICIPAL

N° 78/2026

Portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire de la Commune de STEINBACH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4.

VU le Code de la Route et notamment les articles R 1, R 10, R 44

VU la demande en date du 1^{er} juin 2026 des riverains de la rue de Cernay, représentés par Madame Cathy DERRENDINGER, désirant organiser la fête des voisins, le **vendredi 12 juin 2026** dans la rue de Cernay.

Considérant le danger que peut représenter le passage des véhicules dans la rue de Cernay durant ce rassemblement.

ARRETE

Art. 1 : Le vendredi 12 juin 2026, les riverains de la rue de Cernay sont autorisés, à l'occasion de la fête des voisins, à fermer la rue de Cernay, à hauteur du N°57.

Art. 2 : La rue de Cernay sera fermée à toute circulation le vendredi 12 juin 2026 à partir de 18h30.

Art. 3 : Les barrières seront mises en place et enlevées par les riverains.

Art. 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CERNAY
- Le PSIG de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ,
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Steinbach
- Madame Cathy DERRENDINGER,
- Les archives de la Mairie.

Steinbach, le 2 juin 2026

Le Maire,



Lionel KOENIG

